

Insee Flash

Rhône-Alpes



N° 24

Décembre 2015

Au 1^{er} janvier 2015, la région Rhône-Alpes compte 181 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et une collectivité territoriale à statut particulier (la Métropole de Lyon), alors qu'ils étaient 234 en 2010. Les EPCI regroupent désormais la quasi-totalité des communes de la région. Ils comptent en moyenne 16 communes et 34 600 habitants, avec des situations différentes selon les départements.

Sylvain Brouillet

La carte des EPCI évolue

Au 1^{er} janvier 2015, la région Rhône-Alpes compte 181 EPCI, plus la Métropole de Lyon qui est une collectivité locale à statut particulier*. La réforme des collectivités territoriales de 2010 et sa mise en œuvre en 2012 et 2013 ont modifié la carte de l'intercommunalité de la région. Celle-ci compte moins d'EPCI : il y en avait 234 au 1^{er} janvier 2010. À l'exception de Thonon-les-Bains**, l'ensemble des communes ont intégré une intercommunalité, alors qu'elles étaient 156 hors EPCI en 2010.

Parmi les EPCI rhônalpins, 164 sont des communautés de communes, contre 218 en 2010, soit une baisse de 25 %. Elles regroupent 81 % des communes de la région, sur 84 % de sa superficie, pour seulement 44 % de sa population. Les communautés d'agglomération sont au nombre de 16 (15 en 2010) ; 28 % de la population de Rhône-Alpes y réside. La Métropole de Lyon regroupe 21 % de la population et celle de Grenoble-Alpes-Métropole 7 %. La région ne compte plus de communauté urbaine, en raison de la création du nouveau statut de métropole. Par ailleurs, 23 communes rhônalpines appartiennent à des EPCI hors Rhône-Alpes.

* : Le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est devenue une collectivité territoriale à statut particulier. Elle cumule sur son territoire les compétences de l'ancienne Communauté Urbaine de Lyon et celles du département.

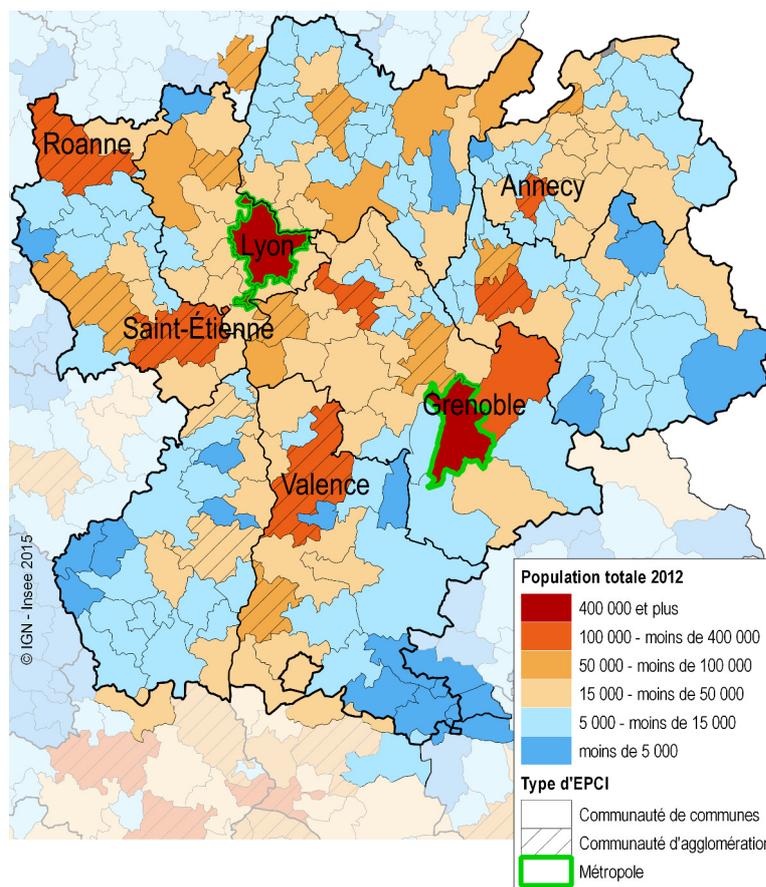
** : Le Conseil constitutionnel a été saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité posée par les communes de Thonon-les-Bains et de Saint-Ail, concernant le rattachement d'office d'une commune à un EPCI. Sa décision du 25 avril 2014 indique que « L'article L. 5210-1-2 du code général des collectivités territoriales est contraire à la Constitution ». À l'heure actuelle, Thonon-les-Bains demeure donc hors EPCI.

Des regroupements de communes non uniformes sur le territoire

Les EPCI de la région regroupent en moyenne 16 communes et 34 600 habitants, soit un nombre de communes proche de la moyenne nationale (17 communes par EPCI).

1 La quasi-totalité des communes rhônalpines appartient à un EPCI

Carte des EPCI rhônalpins en 2015



Source : Insee - Code Officiel Géographique, Recensement de la population 2012

2 Les EPCI sont moins nombreux et regroupent plus de communes

Évolution de la composition des EPCI rhônalpins entre 2010 et 2015

	Au 1 ^{er} janvier 2010				Au 1 ^{er} janvier 2015			
	Nombre	Nombre moyen de communes	Population municipale moyenne en 2007	Superficie moyenne (km ²)	Nombre	Nombre moyen de communes	Population municipale moyenne en 2012	Superficie moyenne (km ²)
Ensemble des EPCI	234	12	25 902	171	182	16	34 581	238
Communautés de communes	218	11	13 093	163	164	14	17 047	221
Communautés d'agglomération	15	20	125 886	267	16	27	108 335	372
Métropole de Grenoble	-	-	-	-	1	49	439 974	546
Métropole de Lyon	-	-	-	-	1	59	1 324 637	534
Communautés urbaines	1	57	1 318 362	510	-	-	-	-

Source : Insee - Recensements de la population, Code officiel géographique

La taille des communautés de communes varie fortement, de 900 habitants pour la CC Cévenne et Montagne Ardéchoises à 99 000 habitants pour le Pays du Grésivaudan. Les communautés d'agglomération couvrent en moyenne 27 communes et chaque département de la région en compte au moins une, leur nombre pouvant aller jusqu'à trois pour l'Isère et la Loire. Une communauté d'agglomération n'est cependant pas systématiquement plus peuplée qu'une communauté de communes : la CA du bassin d'Annonay, avec 35 000 habitants, est par exemple moins peuplée que 13 des communautés de communes rhônalpines.

Seuls 18 EPCI rhônalpins ont une population totale inférieure à 5 000 habitants (cf « Pour comprendre ») ; ceux-ci ne

représentent plus que 10 % des intercommunalités, contre un quart en 2010. Seuls 1 % des rhôdaniens résident dans un EPCI dont la population totale est inférieure à 15 000 habitants ; c'est le cas pour 41 % des Ardéchois. Le caractère rural ou urbain des territoires explique ces écarts. Pour autant, dans la Drôme, où la densité de population est comparable à celle de l'Ardèche, seule 13 % de la population est dans ce cas. C'est aussi dans ce département que figure le plus vaste EPCI de Rhône-Alpes, la CC du Diois. Celle-ci couvre plus de 1 200 km², soit 2,3 fois la Métropole de Lyon, mais ne compte que 11 000 habitants, soit moins de 1 % de la même métropole (1 325 000 habitants).

Pour comprendre

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales imposait à toutes les communes françaises d'appartenir à un EPCI en juin 2013 au plus tard, elle fixait leur seuil minimal de population à 5 000 habitants (sauf exceptions).

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRe", relève notamment le seuil minimal de population des EPCI de 5 000 à 15 000 habitants (sauf exceptions). Son application devrait donner lieu à de nouvelles modifications de la carte de l'intercommunalité rhônalpine dans les années à venir.

La population totale est la somme des populations municipale et comptée à part. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour les dispositions législatives ou réglementaires. Elle n'a pas d'utilisation statistique car elle comprend des doubles comptes dès lors qu'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes.

3 Parmi les 182 EPCI rhônalpins, 22 ont plus de 50 000 habitants

Caractéristiques des EPCI rhônalpins de plus de 50 000 habitants

EPCI	Département	Nombre de communes	Population totale 2012 (pour références légales)	Population 2012 (population municipale)	Densité de population 2012 (hab/km ²)	Évolution annuelle moyenne 2007-2012 (%)	Part des moins de 20 ans (%)	Part des 65 ans ou plus (%)	Peu ou pas diplômés (%)	Diplômés du supérieur (%)	Chômeurs (parmi les 15-64 ans) (%)	Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés (15-64 ans)
Métropole de Lyon		69	59 1 346 720	1 324 637	2 482	1,0	25,2	15,3	29,1	36,9	13,4	122
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole		38	49 447 692	439 974	806	0,4	23,9	16,4	28,6	37,1	12,1	118
CA Saint-Étienne Métropole		42	45 396 161	389 153	642	-0,1	24,4	19,9	36,0	22,4	15,5	115
CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes		26	51 218 172	212 543	250	0,5	25,3	18,6	34,5	25,8	13,8	118
CA Annecy		74	13 145 579	140 255	1 146	0,7	23,3	17,6	26,5	34,8	10,0	127
CA Chambéry Métropole		73	24 129 010	124 316	472	0,5	23,7	17,7	26,6	32,2	11,0	117
CA Porte de l'Isère (C.A.P.I.)		38	22 103 332	100 910	410	1,0	29,8	11,9	32,9	25,7	13,3	110
CA Roannais Agglomération		42	40 104 077	100 663	146	0,3	22,5	22,8	38,0	18,6	13,3	110
CC Pays du Grésivaudan (Ccpj)		38	47 102 236	98 983	146	0,7	27,7	15,1	23,4	40,9	7,5	81
CA Pays Voironnais		38	34 94 694	92 016	244	0,4	25,8	17,3	29,5	31,3	9,9	85
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération		74	12 85 720	83 834	1 072	2,0	24,4	13,4	30,1	27,7	14,6	74
CC Pays de Gex		01	27 85 512	83 151	205	3,5	27,6	10,6	18,3	44,1	9,1	45
CA Loire Forez		42	45 81 196	78 919	107	0,9	25,9	17,1	30,5	23,9	9,3	70
CA Villefranche Beaujolais Saône		69	21 79 478	77 793	380	1,2	26,6	15,8	35,4	23,3	12,8	103
CA Bourg en Bresse Agglomération		01	15 74 845	71 826	253	0,4	23,8	19,6	33,7	24,7	12,0	146
CA Pays Viennois		38	18 70 085	68 244	248	0,2	25,8	16,7	33,4	25,8	12,3	98
CC Plaine de l'Ain		01	33 66 502	64 732	140	1,4	27,4	13,9	29,9	24,2	9,8	88
CA Montélimar-Agglomération		26	26 62 699	60 586	164	0,9	24,7	18,2	33,5	25,4	13,6	108
CC Haut - Bugey		01	37 59 353	57 434	114	-0,3	27,4	14,7	43,0	17,6	13,4	108
CA Lac du Bourget		73	17 58 873	57 314	377	1,4	22,8	19,8	28,2	30,2	10,5	100
CC Pays Roussillonnais		38	22 52 186	51 067	241	1,1	26,9	16,8	36,2	19,1	11,6	82
CC Ouest Rhodanien		69	36 51 345	50 002	86	0,3	25,7	20,3	42,7	16,6	11,0	94

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Insee Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69 401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédactrice en chef :
Aude Lécroart

ISSN : 2273-3981

©Insee 2015

Pour en savoir plus :

- LOI du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023239624&categorieLien=id>
- Loi NOTRe : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000029101338&type=general&legislature=14>
- Base nationale de l'intercommunalité : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/accueil/index.php>

